

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : MBR® Utility Cement (Summer Grade), MBR® Utility Cement (Winter Grade)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
 Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
 Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs et/ou colmatants

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation de la peau : Catégorie 2

Mutagénécité de la cellule germinale : Catégorie 1B

Cancérogénécité : Catégorie 1A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
asphalte	8052-42-4	>= 30 - < 60
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	>= 10 - < 30
benzène	71-43-2	>= 0.1 - < 1
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes.
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
 Protéger l'oeil intact.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
 Essayez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
 Peut induire des anomalies génétiques.
 Peut provoquer le cancer.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
 Eau pulvérisée
 Poudre chimique d'extinction
 Mousse

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Enlever toute source d'allumage. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas rejeter dans l'environnement.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
---	---	--

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

- Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée.
 Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
 Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
 Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée.
 Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.
 Éviter les promoteurs d'étincelles. Lier les récipients à la masse/à la terre. Ces seules mesures peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.
- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.
 Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
- Température d'entreposage recommandée : 16 - 27 °C
- Durée de l'entreposage : 12 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et frais.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
asphalte	8052-42-4	TWA (Fumée, fraction inhalable)	0.5 mg/m ³ (aérosol soluble dans du benzène)	ACGIH
		C (Emanations)	5 mg/m ³	NIOSH REL
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	TWA	500 ppm 2,000 mg/m ³	OSHA
benzène	71-43-2	TWA	0.5 ppm	ACGIH
		STEL	2.5 ppm	ACGIH
		TWA	0.1 ppm	NIOSH REL
		ST	1 ppm	NIOSH REL
		TWA	10 ppm	OSHA
		CEIL	25 ppm	OSHA

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

		Peak	50 ppm (10 minutes)	OSHA
		PEL	1 ppm	OSHA CARC
		STEL	5 ppm	OSHA CARC
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³	ACGIH
		TWA (respirable)	10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	OSHA

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
benzène	71-43-2	Acide S-phénylmercaptopurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	25 µg/g créatinine	ACGIH BEI
		Acide t,t-muconique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	500 µg/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

- : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
- Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.
- Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

	des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
Protection des mains Matériau	: Gants résistants aux solvants
Remarques	: Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide visqueux
Couleur	: noir
Odeur	: douce, type hydrocarbure
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 148.89 °C
Point d'éclair	: 37.8 - 60.0 °C Méthode: Vase ouvert Cleveland
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.18 - 1.27

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 50,000 - 250,000 mPa.s
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm ² /s (40 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Inconnu.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants Acides forts et bases fortes

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

asphalte:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.0944 mg/l
Durée d'exposition: 4.5 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.
L'information fournie est basée sur les données de

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,610 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.
L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.
L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

benzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 43.767 mg/l, 13700 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 8,260 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

quartz (SiO₂):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**benzène:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****benzène:**

Espèce: Lapin

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale
Composants:
benzène:

Mutagénécité de la cellule germinale- Évaluation : Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

Cancérogénécité
Composants:
benzène:

Cancérogénécité - Évaluation : Cancérogène pour l'homme.

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

benzène 71-43-2

 quartz (SiO₂) 14808-60-7

OSHA

OSHA cancérigène spécifiquement réglementé

benzène 71-43-2

NTP

Connu pour être cancérigène pour l'homme

benzène 71-43-2

 quartz (SiO₂) 14808-60-7

STOT - exposition unique
Composants:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: Système nerveux central

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée
Composants:
benzène:

Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: système hématopoïétique

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: système hématopoïétique

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

benzène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Écotoxicité
Composants:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en semi-statique
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 0.5 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 3.7 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Type d'essai: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

benzène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.3 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 100 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.8 mg/l
Durée d'exposition: 32 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Ceriodaphnia dubia): 3 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): 13 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

quartz (SiO₂):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Persistence et dégradabilité**Composants:****naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

- Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

benzène:

- Biodégradabilité : Biodégradation: 100 %

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****benzène:**

- Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 13
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.13 (25 °C)
pH: 7

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.
- Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
 Éliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: UN1999, Tars, liquid, 3, III

TDG: UN1999, Tars, liquid, 3, III

Ci-dessus s'applique uniquement aux contenants de plus de 119 gallons ou 450 litres. Non réglementé si expédié dans des emballages inférieurs ou égaux à 119 gallons (450 litres). En cas de transport par bateau ou par avion, sauf si d'autres moyens de transport sont impraticables, le produit doit être expédié sous forme de liquide inflammable.

Transport maritime

IMDG: UN1999, Tars, liquid, 3, III, (40 °C c.c.)

Transport aérien

IATA/ICAO: UN1999, Tars, liquid, 3, III

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.

Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
benzène	71-43-2	10	1000

MBR® Utility Cement

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 07/15/2021

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Corrosion cutanée ou irritation
Mutagénécité de la cellule germinale
Cancérogénécité
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

benzène	71-43-2	0.1 - 1 %
---------	---------	-----------


Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 07/15/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.